

Procès-verbal
du Conseil Municipal

Séance du 11 Avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le 11 avril à vingt heures, le conseil municipal de la commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, salle du Conseil municipal sous la présidence de Monsieur Maxime HUG, Maire.

Présents : M et Mmes CAYROL Maëlys– DARDENNES Agnès - GERARD Philippe - MERCIER Martine - THAMIE Sylvie - HUG Maxime – LATAPIE Jérémy - NEVEUX Jean-Michel.

Absent représenté : Mme CAYROL Laure a donné procuration à M. HUG Maxime - Mme DOUMENC Sophie a donné procuration à Mme THAMIE Sylvie - M. NAJM Ghassan a donné procuration à M. LATAPIE Jérémy.

Absents : M. CARAYOL Florent

Madame CAYROL Maëlys a été élue secrétaire.

Validation du compte rendu du 18 Mars 2024

Le compte rendu du 18 Mars 2024 est validé à l'unanimité.

Vote des taxes communales 2024

Monsieur le Maire propose de fixer les taux des taxes communales pour l'année 2024

Les taux de référence pour l'année 2024 sont les suivants :

Taxe foncière bâti : 44.09%

Taxe foncière non bâti : 158.89%

Taxe habitation (hors résidences principales et logements vacants) : 9.69%

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité :

- D'appliquer une augmentation de **1%** sur les taux de référence 2024 comme suit :

Taxe Foncière Bâti : 44.53%

Taxe Foncière Non Bâti : 160.48%

Taxe habitation (hors résidences principales et logements vacants) : 9.79%

Vote du budget Assainissement 2024

Monsieur le Maire présente le budget 2024 ASSAINISSEMENT qui s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

Budget ASSAINISSEMENT

Section de fonctionnement : 332 587.65€

Section d'investissement : 109 347.08€

Le Conseil Municipal approuve, à la majorité (pour : 11 abstentions : 1), le budget ASSAINISSEMENT et autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces à intervenir.

Vote budget Boulangerie 2024

Monsieur le Maire présente le budget 2024 BOULANGERIE qui s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

Budget BOULANGERIE

Section de fonctionnement : 18 224.00€

Section d'investissement : 294 928.53€

Le Conseil Municipal approuve, à la majorité (pour : 11 abstentions : 1), le budget BOULANGERIE et autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces à intervenir.

Vote budget Hameau de Lavalade 2024

Monsieur le Maire présente le budget 2024 HAMEAU DE LAVALADE qui s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

Budget HAMEAU DE LAVALADE

Section de fonctionnement : 70 858.95€

Section d'investissement : 72 396.03€

Le Conseil Municipal approuve, à la majorité (pour : 11 abstentions : 1), le budget HAMEAU DE LAVALADE et autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces à intervenir.

Vote budget Photovoltaïque 2024

Monsieur le Maire présente le budget 2024 PHOTOVOLTAÏQUE qui s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

Budget PHOTOVOLTAÏQUE

Section de fonctionnement : 17 150.09€

Section d'investissement : 31 081.10€

Le Conseil Municipal approuve, à la majorité (pour : 11 abstentions : 1), le budget PHOTOVOLTAÏQUE et autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces à intervenir.

Vote budget COMMUNE 2024

Monsieur le Maire présente le budget 2024 COMMUNE qui s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

Budget COMMUNE

Section de fonctionnement : 747 423.76€

Section d'investissement : 1 128 050.33€

Le Conseil Municipal approuve, à la majorité (pour : 11 abstentions : 1), le budget COMMUNE et autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces à intervenir.

Admission en non -valeur de produits irrécouvrables

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de Mme CAU Armelle, Comptable public à Figeac, relatif à des titres non recouverts à ce jour et pour lesquels elle demande une admission en non-valeur.

Titres sur les exercices 2013-2014-2015 et 2017 :

- | | |
|--------------------------------|------------|
| ○ Année 2013-2014-2015 -Loyers | 1 843.91 € |
| ○ Année 2017 - Loyers | 69.41 € |

SOIT UN TOTAL GLOBAL DE 1 913.32 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- décide que soit admise en non-valeur la liste proposée,
- mandate Monsieur le Maire pour émettre un mandat au compte 6541 d'un montant de 1 913.32€,
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à intervenir.

Modification de l'attribution de compensation prévisionnelle 2024

Le montant de l'attribution de compensation prévisionnelle pour l'année 2024 est de 60 587€ au lieu de 78 720€ en 2023 (diminution des frais de mise à disposition des agents voirie par la commune au Grand-Figeac). Les crédits seront inscrits au budget principal.

Le Conseil adopte à l'unanimité.

Renouvellement adhésion au CAUE pour 2024

Le montant pour 2024 s'élève à 100€. Le Conseil Municipal accepte de renouveler à l'unanimité.

Centre Social et culturel REISSA – Participation ALSH

M. le Maire informe avoir reçu de l'association REISSA, le courrier sollicitant les communes du territoire pour un soutien et un financement solidaire de l'ALSH d'Assier.

L'association REISSA a fait le choix de ne pas augmenter le tarif pour ne pas fragiliser certaines familles.

La base de calcul pour la participation des communes se fera comme suit :

- 4€ par habitant, pour toutes les communes ayant une fréquentation supérieure ou égale à 3% l'année précédente.
- Ou sur une participation forfaitaire de 300€ par an si la commune a une fréquentation inférieure à 3% l'année précédente.

Le Conseil Municipal donne son accord de principe

Dispositif ZAER

Lors du dernier Conseil Municipal, M. le Maire avait abordé le sujet des zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAER). Il convient d'identifier ces zones susceptibles d'accueillir des installations d'énergie renouvelables. Cela permettra principalement une réduction du délai d'instruction sur les bâtiments et projets identifiés.

M. le Maire présente une carte de la commune sur laquelle le Conseil Municipal a décidé de proposer :

- l'intégralité des bâtiments communaux, agricoles et industrielles,
- les espaces communaux et privés déjà identifiés comme projets.

Dossier demande de subvention au titre des amendes police

M. le Maire présente le nouveau plan de financement pour l'étude urbaine, il y a été rajouté un relevé topographique de 2600 €HT et un relevé phytosanitaire de 3 500€HT. Le montant de l'opération s'élève donc à 51 150€ HT.

Afin de financer l'étude urbaine, un dossier de demande de subvention au titre des amendes police a été déposé pour une aide à hauteur de 30 000€.

M. le Maire demande la validation du nouveau plan de financement et la modification de la précédente délibération. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

Questions diverses

M. le Maire informe que la plantation des arbres près du ruisseau a bien pris, il est prévu des kits pour semer des « Prairies fleuries » dans l'autre partie droite à coté de la rigole. Il faut préparer le sol (couper l'herbe, labourer...)

La commune d'Assier a été retenue pour Cinétoiles sous les étoiles 2024. Le film choisi est « Divertimento », la projection aura lieu sur la pelouse du château le vendredi 19 juillet, juste avant aura lieu un concert « d'A Funtana » (polyphonies corses) organisé par l'Associations « Les Artilleurs ».

Séance terminée à 22h04